

# Une aide pour la garde d'enfant

*Connaissez-vous les CESU ?  
Ces chèques emploi service permettent  
aux parents travaillant à des horaires  
atypiques de bénéficier d'une aide  
pour la garde de leur enfant.*

**D**epuis quelques mois, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose des chèques emploi service universels (CESU) aux familles confrontées à des difficultés pour payer une garde d'enfants à la maison. En effet, de plus en plus de parents travaillent à des horaires atypiques (la nuit ou le week-end) lorsque les crèches sont fermées. D'autres ont besoin d'une garde ponctuelle (stage ou contrat court) et ne peuvent donc bénéficier de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) ou ont besoin de faire garder leur enfant malade de plus de 6 ans. Dans tous ces cas et à condition que le temps de garde

ne dépasse pas 16 heures par mois, les CESU sont attribués en fonction du quotient familial. Leur valeur est de 5 euros. Ils peuvent être utilisés pour un maximum de 20 heures par mois à raison de 1 à 3 chèques par heure. A la charge des parents de compléter, ou de faire une demande d'aide supplémentaire auprès du CCAS, si la facture est plus élevée.

Pour en bénéficier, rendez-vous au CCAS muni d'un justificatif de vos ressources actuelles. Si vous y avez droit, les CESU vous seront délivrés pour une période de 3 mois renouvelables.

**E. R.**

